

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 10: ADIJ : au-dessus des frontières

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans ces conditions, l'ADIJ trouve naturellement sa justification dans

- a) le fait qu'elle est structurée et implantée à l'échelle de la région jurassienne formée par la Fédération des communes du Jura bernois et le canton du Jura ;
- b) l'option qu'elle a prise de porter son action essentiellement dans le domaine socio-économique ;
- c) le bénéfice qu'elle tire d'une expérience plus que cinquantenaire ;
- d) son refus de s'inféoder à un parti politique ou tout autre mouvement de cette nature.

L'ADIJ peut alors

- être un lieu de réflexion sur les problèmes posés aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui ;
- être un interlocuteur des autorités cantonales et fédérales pour des objets ressortissant de ses compétences ;
- être un organe de documentation et d'information.

La proposition du comité central suivant le préavis de la direction et de la commission « Avenir » est donc la suivante :

Acceptez-vous le maintien de notre association ADIJ, étant bien entendu

- a) que ses statuts seront revus ;
- b) que ses activités, réexaminées ;
- c) que sa structure sera modifiée ;
- d) que ses commissions seront des organes non interventionnistes mais d'étude ;
- e) qu'elle continuera à faire paraître un bulletin ?

Je vous remercie.

F. Savoye

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation en août 1979

En août 1979, et cela pour la première fois depuis octobre 1978, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement reculé par rapport au mois précédent, à savoir de 0,2 %. Il a ainsi atteint, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 105,2 points, qui est de 4 % supérieur à celui de 101,1 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La régression de 0,2 % que l'indice général a connue en août 1979 est essentiellement due au recul de l'indice

du groupe « chauffage et éclairage » (— 6,9 %). Les prix du mazout ont de nouveau baissé, à savoir de 8,8 % par rapport au mois précédent. Cette diminution des prix du mazout a eu une répercussion de 0,4 % sur l'indice général ; en d'autres termes, sans elle, l'indice suisse des prix à la consommation ne serait que de 1,6 % plus élevé qu'en août 1978.

Le recul de l'indice du groupe « alimentation » (— 0,8 %) s'est aussi fait sentir. On a, par contre, constaté de nettes hausses des indices des groupes « instruction et loisirs » (+ 2 %), « santé et soins personnels » (+ 1,1 % par suite du relèvement des tarifs pour les soins médico-dentaires) ainsi que « boissons et tabacs » (+ 0,5 %).

En revanche, l'indice du groupe « transports et communications » (— 0,5 %) est resté pratiquement stable. Une minime réduction des prix de l'essence (— 0,1 %)

n'a que fort peu contribué à la régression de l'indice général par rapport au mois précédent. Comparativement au même mois de l'année dernière, par contre, les prix de l'essence prennent une part de 0,6 % à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation (+ 4 %). Si l'on considère globalement le mazout et l'essence, leur part à la hausse de l'indice général en l'espace d'une année atteint 3 % ; sans eux, l'indice suisse des prix à la consommation ne dépasserait que de 1 %, au lieu de 4 %, le niveau auquel il s'inscrivait en août 1978. Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé durant le mois d'août.

Des baisses de prix pour les légumes et les pommes de terre ont tout particulièrement contribué au recul de l'indice du groupe « alimentation ». En outre, il y a eu de légères diminutions de prix pour les œufs. Les répercussions de ces réductions de prix ont cependant été quelque peu atténuées par des hausses qui ont surtout touché les fruits, le lait et les produits laitiers, les repas au restaurant ainsi que la viande de porc et de bœuf. Théoriquement, c'est-à-dire si elles avaient été tout de suite complètement reportées sur les prix de vente au détail, les hausses de prix autorisées à partir du 1^{er} juillet 1979 pour le lait et les produits laitiers auraient fait monter de 0,13 % l'indice général. L'augmentation effective des prix déjà constatée lors du relevé précédent, soit en juillet 1979, ne s'était traduite que par une élévation de

0,07 % du niveau de l'indice général. De nouvelles augmentations pour le lait et les produits laitiers ont été enregistrées en août 1979, d'où, sur l'indice général, une nouvelle répercussion, qui atteint 0,05 %. Le renchérissement du lait et des produits laitiers au cours des deux derniers mois a donc influencé à raison de 0,12 % l'indice général.

Des prix plus élevés pour les voyages à forfait, imputables, d'une part, à une évolution saisonnière et, d'autre part, à des suppléments que des entreprises de transports ont porté en compte pour le carburant, ont constitué le facteur décisif qui a fait monter l'indice du groupe « instruction et loisirs ». En outre, on a enregistré des augmentations de prix pour les nouvelles éditions de livres ainsi que des tarifs en hausse pour les emplacements de camping. En revanche, des appartements de vacances, des fleurs, des appareils de radio, des téléviseurs ainsi que du matériel de photo et de cinéma sont devenus meilleur marché.

L'avance marquée du groupe « boissons et tabacs » est principalement imputable à des augmentations de prix pour le vin et à quelques majorations pour les boissons consommées au restaurant ainsi que pour les boissons sucrées et les cigarettes.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois d'août 1979, un indice de 177,3.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

**Administration de l'ADIJ et rédaction
des « Intérêts de nos régions »**

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086

**ORGANES DE L'ADIJ
Direction**

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 066 22 67 57